
*Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme
et des installations classées*

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Objet : Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône

Projet d'abandon de l'exploitation des puits de captage d'eau potable de Montrottier et d'Autières et levée des périmètres de protection immédiat et rapproché et des servitudes d'utilité publiques liées sur la commune de VILLARS-LES-DOBES.

En exécution de l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2024, une enquête publique est ouverte pendant 19 jours consécutifs, du **11 mars 2024 à 09h00 au 29 mars 2024 à 17 heures**, en mairie de Villars-les-Dombes, concernant le projet visé en objet dans les formes prévues par le code la santé publique et le code de l'environnement.

L'article R1321-13-5 du code de la santé prévoit que les modifications mineures de périmètres de protection ou de servitudes afférentes telles que la suppression de servitudes devenues sans objet ou reconnues inutiles ou inapplicables par l'administration font l'objet de la procédure simplifiée d'enquête publique.

Le dossier ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés en mairie de Villars-les-Dombes pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture au public de la mairie et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser impérativement avant la clôture de l'enquête, par écrit, au commissaire-enquêteur, en mairie de Villars-les-Dombes, siège de l'enquête ou par voie électronique à l'adresse suivante :

pref-declaration-utilite-publique@ain.gouv.fr

Une version numérisée du dossier et de l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique et les courriels adressés sur la boîte fonctionnelle susvisée sont consultables par le public sur le site des services de l'Etat dans l'Ain à l'adresse suivante :

www.ain.gouv.fr

Monsieur Gérard Maille, ingénieur du ministère de l'agriculture à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et M Patrick Ruffili en qualité de commissaire enquêteur suppléant, par décision du 21 décembre 2023 de la présidente du tribunal administratif de Lyon.

Le commissaire enquêteur , recevra le public lors des permanences suivantes en mairie de Villars les Dombes :

- lundi 11 mars 2024 de 09h00 à 11h00
- samedi 23 mars 2024 de 10h00 à 12h00
- vendredi 29 mars 2024 de 15h00 à 17h00

Le commissaire-enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, à la préfecture de l'Ain - bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées, au syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône et en mairie de Villars-les-Dombes pendant le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces éléments feront l'objet d'une mise à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Ain pendant un an.